



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux documents budgétaires votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2026

Fonctionnement	Investissement
7 805 808,00 €	5 361 515,05 €

Contexte

Les dépenses de fonctionnement suivent une trajectoire raisonnable, telle qu'elle a été développée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du 8 avril 2026.

Les charges de personnel connaissent une évolution sensible.

Les dépenses de fonctionnement intègrent le remboursement des intérêts des différents prêts contractés, y compris des lignes de trésorerie.

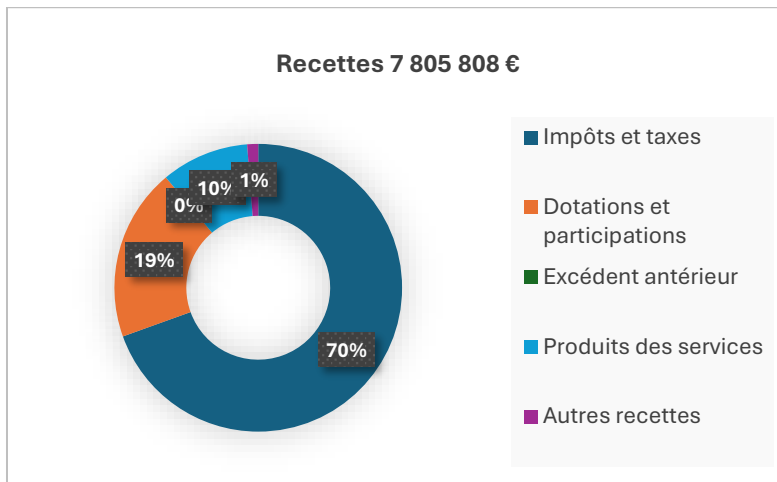
Orientations

La construction du groupe scolaire est achevée mais doit encore donner lieu à une dernière situation de paiement.

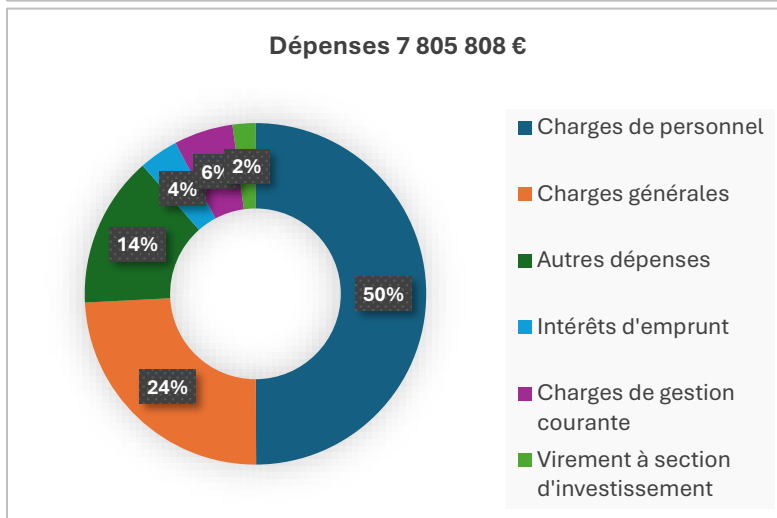
Décalage de l'investissement concernant la halle des sports (pas de crédits affectés au BP 2026 en dehors des crédits d'études antérieurement engagés).

Poursuite des investissements courants (hors PPI) à hauteur de 388 000 euros.

La section de fonctionnement



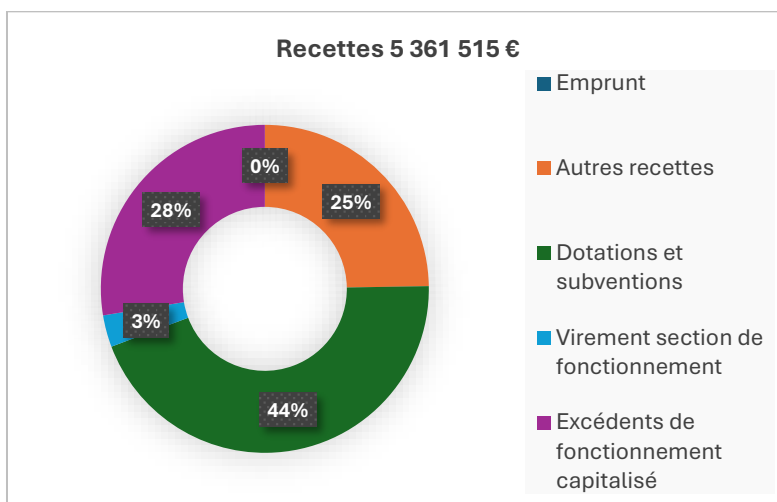
Impôts et taxes	5 425 432
Dotations et participations	1 514 024
Excédent antérieur	0
Produits des services	770 006
Autres recettes	96 346



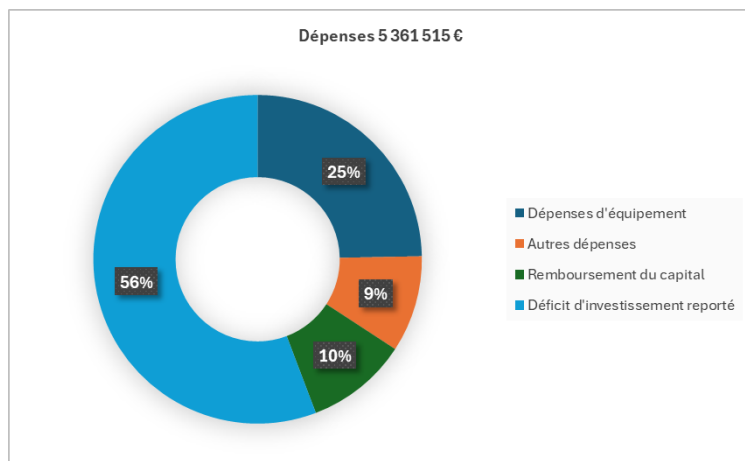
Dépenses	
Charges de personnel	3 897 990
Charges générales	1 892 852
Autres dépenses	1 117 865
Intérêts d'emprunt	291 867
Charges de gestion courante	436 758
Virement à section d'investissement	168 476

Pas d'augmentation des taux d'imposition. Les charges de personnel connaissent une évolution de 10%.

La section d'investissement



Emprunt	0
Autres recettes	1 326 311
Dotations et subventions	2 387 227
Virement section de fonctionnement	168 476
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 479 501



Dépenses d'équipement	1 324 495
Autres dépenses	509 531
Remboursement du capital	537 456
Déficit d'investissement reporté	2 990 033

Les ressources propres seront mobilisées en 2026 pour couvrir le besoin de financement de 2025.

Fiscalité votée en 2026

	Taux	Produit
Taxe Foncier Bâti	49,31%	3 982 276
Taxe Foncier non Bâti	98,61%	61 138
Taxe Habitation résidences Secondaires	21,37%	55 562

En synthèse

A l'occasion de l'exercice budgétaire 2026, la Commune procède à une pause dans les investissements afin de réduire son ratio de désendettement et se donner du souffle.

Cette décision implique des arbitrages difficiles et notamment de différer la livraison de la Halle des Sports en 2028, en accord avec la Région et la Métropole, qui maintiennent leurs subventions.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette de la commune s'établit à 13 016 351,00 euros.